

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-neuf,
le 5 février à dix-neuf heure

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Village Vacances d'Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
31 JANVIER 2019

DATE d'AFFICHAGE
11 FEVRIER 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joël BOURRIGAUD, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Alain DANIEL, - Christian DROUAL, - Mme Yvette LOUER, - M. André PAJOLEC.

M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à Mme Emmanuelle GONCALVES

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nathalie CALLE a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°14-2019 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE LA CORNE DU CERF A ARZAL –
VENTE LOT N° 6 A LA SCI ATELIER LPM REPRESENTEE PAR M. DAMIEN LE PAGE**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que par délibérations n°122-2018 du 6 Novembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de cession du lot n° 6, situé sur le Parc d'Activités de la Corne du Cerf à Arzal, au profit de la SCI Atelier LPM, représentée par M. Damien LE PAGE, pour l'exploitation par LE PAGE MENUISERIE. Le terrain, cadastré section A n° 1 320 et A n° 1 318, mesure 1 210 m², dont 115 m² grevé en servitudes pour le passage de réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, ainsi que par le busage d'un fossé.

Conformément à l'article L. 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), statuant sur la nécessité pour les Collectivités Territoriales de solliciter et viser l'avis de l'autorité compétente de l'Etat, France Domaines 56, dans le cadre de la cession d'immeubles et permettant une marge de négociation de + ou - 10 %, l'avis de France Domaine 56 a été sollicité.

L'estimation n° 2016-004V 1129, réalisée par France Domaines 56 s'élève à 32 € du m².

M. Michel CRIAUD rappelle que, par délibération n° 120-2016 du 20 septembre 2016, le Conseil Communautaire a fixé le prix de cession sur les différents Parcs d'Activités. Pour le Parc d'Activités de La Corne du Cerf, le terrain, viabilisé de tous les réseaux, est de 32 € HT le m² constructible et de 7 € HT le m² non constructible en servitude. Le prix de cession est ainsi de 35 845 € HT, soit un prix total de 42 158,04 €, avec une TVA sur marge incluse.

La vente se réalisera de gré à gré et le prix sera payé au comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **RAPPORTE** intégralement la délibération 122-2018 du 6 Novembre 2018,
- **APPROUVE** la cession du lot n°6, correspondant aux parcelles cadastrées section A n°1320 et A n°1318, au profit de la SCI Atelier LPM d'une superficie totale de 1 210 m², dont 1 095 m² constructibles et 115 m² en servitudes de tréfonds de réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, au prix de 35 845,00 € HT, soit un prix total de 42 158,04 €, TVA sur marge incluse aux conditions exposées préalablement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 08/02/19
Le Président,

